

lifax, ou bien les officiers du département des Pêcheries ? De quel droit le ministre noircit-il la réputation de ce pêcheur et le met-il sur le tableau noir, quand trente-six de ses concitoyens déclarent qu'il est innocent ? J'ai dans mon bureau, ou je l'ai remis au pêcheur, je ne m'en souviens pas bien, le projet de cette déclaration écrit par M. Hockin.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Cette assertion est toute différente de ce que vous avez dit la première fois.

M. FORBES : C'est l'assertion que j'ai faite, ou si je ne l'ai pas faite, j'en avais l'intention.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Je ne trouve rien à redire à cette assertion, mais je n'accepte pas l'autre.

M. FORBES : C'est la déclaration que j'ai faite mot à mot. Quand au cas des fabricants de conserves de homard dans mon propre comté, j'avais l'intention d'en parler plus tard. Je ne crois pas qu'un pêcheur dans la province, ou dans le pays, soit obligé de venir à Ottawa, ou soit obligé de se plaindre au député du comté des infractions à la loi. Son devoir est de s'adresser aux officiers du gouvernement, et c'est ce qui a été fait dans ce cas, mais ces officiers n'en ont pas tenu compte. Je ne vois que deux raisons qui expliquent cela, ou l'officier du gouvernement ne croit pas l'homme qui se plaint, ou bien il connaît l'homme contre qui la plainte est faite, il sait qu'il est protégé, et il décide de le laisser tranquille. Il est du devoir de l'officier de s'enquérir des faits mentionnés dans la plainte, et s'il ne le fait pas il ne peut pas appliquer la loi. Encore une fois, en ce qui concerne M. Hockin, je ne l'ai pas accusé de la manière indiquée par le ministre, mais je crois qu'il a agi pour aider et favoriser un bon tory qui était opposé à M. J.-J. Hubley et obligé de lui nuire.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Je n'objete rien à votre dernière assertion. Il était du devoir de M. Hockin de rédiger une déclaration pour un homme illettré.

M. KAULBACH : Je dois repousser le blâme jeté si généralement par l'honorable député de Queen, I.P.-E., sur les officiers chargés de distribuer les primes de pêche. Je dois dire que les officiers distribuent plus de primes de pêche dans mon comté que dans tout autre comté du Canada, et je dois rendre justice à leur réputation. Ils ont rempli leurs devoirs aussi bien que possible et avec fidélité, et sans qu'on puisse leur adresser un mot de reproche, et, en conséquence, je me lève pour exonérer les officiers employés dans le comté que j'ai l'honneur de représenter, des calomnies lancées contre eux par quelques honorables députés de la gauche.

M. FRASER : J'aimerais savoir si le ministre produira les détails de ces dépenses ?

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Oui, je crois que le tout est prêt.

M. FRASER : Attendu que le ministre a parlé de moi, je dirai que je ne suis pas peut-être le meilleur juge pour attester que M. Hockin remplit bien ses devoirs. Il a parcouru tout le comté pour préparer une affaire contre moi, et il a travaillé contre moi.

M. FORBES.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Qu'a-t-il fait contre vous ?

M. FRASER : Il a cherché des preuves pour faire annuler mon élection. C'est lui qui a parcouru le comté dans ce but, accompagné du député provincial, et, en conséquence, je ne serais peut-être pas le meilleur juge dans sa cause.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Il était en tournée d'inspection.

M. FRASER : Oui.

Une VOIX : Et il touchait toujours son salaire ?

M. FRASER : Oh oui, et toutes les dépenses étaient payées. Néanmoins, je dirai que je ne crois pas que M. Hockin puisse mentir ou écrire une déclaration destinée à faire obtenir une prime frauduleusement. Je dirai cela. J'ajouterai que son ignorance de la loi des pêcheries lui fait peut-être faire certaines choses qu'un officier compétent éviterait. Je dis cela, parce que M. Hockin n'a pas l'avantage qu'un autre homme aurait, de comprendre les règlements de pêche. Ainsi que je l'ai dit à mes électeurs dans le comté de Guysboro, on l'a pris dans un magasin de nouveautés, et on l'a envoyé là, et si, un de ces jours, il était appelé dans une station de pêche où des poissons de différentes espèces auraient été capturés, et sans lui faire savoir d'avance ce qu'on va lui demander, je ne pense pas qu'il pourrait nommer six espèces différentes de poissons. Je l'ai dit publiquement dans mon comté et je crois que c'est vrai. Naturellement il est encore novice et il apprend. Quand des employés deviennent partisans ils ferment les yeux sur les irrégularités, et pour ne pas nuire à leur parti ils n'appliquent pas la loi rigoureusement. Un officier de pêcherie assistait à une assemblée dans la partie est de mon comté—

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Combien recevait-il ? A peu près \$150 par année.

M. FRASER : C'était suffisant pour lui ; et non seulement cet officier s'est levé et a parlé, mais il a interrompu, et quand je lui ai dit que c'était inconvenant de la part d'un officier comme lui, il m'a répondu : " Je m'occuperai de ma charge, et j'irai cabaler dans le comté en faveur du candidat que je veux voir élire." Je peux fournir le nom au ministre. Ce que je veux faire comprendre c'est qu'un employé comme celui-là n'empêchera pas les fraudes qui sont commises au détriment du ministère des Pêcheries. Il est plus partisan et plus politicien qu'employé, et si un homme qu'il sait être conservateur a commis une infraction, il est certain de ne pas avoir à en souffrir. Eh bien, justement avant l'élection, des hommes qui avaient été condamnés à l'amende ont été voir cet officier, et ils se sont entendus avec lui pour que les amendes ne fussent pas payées, et rien n'en a été dit jusqu'à ce jour, parce que ces gens étaient conservateurs.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : L'honorable député me ferait grandement plaisir s'il voulait me donner les détails de cette affaire.

M. FRASER : L'honorable ministre n'a pas oublié que je lui ai parlé des fraudes commises dans mon comté, et qu'il m'a avoué franchement qu'il savait qu'il existait des irrégularités ; et il n'a